

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - MAIRIE DE CHATEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHATEAUVIEUX
N° 04 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 28 janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 19 janvier conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et représentées :

PACALET Nadine qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.

BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à AILLAUD Jean-Baptiste.

Quorum : 6

Gilles SERRES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: Demande de subvention pour le remplacement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école.

Monsieur le Maire indique que la Commune a fait établir plusieurs devis pour le remplacement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe cantonale d'investissement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Autofinancement	:	3 777,38 €
Subvention Département	:	<u>3 777,37 €</u>
Montant des travaux (H.T.)	:	7 554,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes de 3 777,37 euros dans le cadre de l'enveloppe cantonale d'investissement, pour le remplacement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école ;
- Charge** Monsieur le Maire d'adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Gilles SERRES

